

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DU 140 Olympiades (13e) - Subvention (497 080 euros) et convention avec l'Association Syndicale Libre des Olympiades (13e) au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2018.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mars 1977 inscrivant en particulier les dalles piétonnes des Olympiades et les rues du Disque et du Javelot sur la liste des voies privées ouvertes à la circulation publique ;

Vu le projet en délibération 2018 DU 140 en date du 19 juin 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la passation avec l'ASL Olympiades d'une convention pour l'attribution d'une subvention relative aux charges de fonctionnement du site au titre de l'année 2018 ;

Vu le projet de convention pour l'année 2018 entre la Ville de Paris et l'ASL Olympiades relative aux charges de fonctionnement du site annexé au présent projet de délibération ;

Vu le budget prévisionnel de fonctionnement de l'exercice 2018 présenté en Assemblée Générale de l'ASL Olympiades du 25 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le projet de convention entre la Ville de Paris et l'Association Syndicale Libre des Olympiades (ASL Olympiades) relative aux charges de fonctionnement du site des Olympiades pour l'année 2018, tel qu'il est annexé à la présente délibération, est approuvé et Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

Article 2 : La participation financière de la Ville de Paris aux charges de fonctionnement des espaces ouverts au public de l'ensemble immobilier des Olympiades au titre de l'année 2018 est approuvée pour un montant total de 497 080 euros. Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO